

swissuniversities

swissuniversities

Effingerstrasse 15, Case Postale
3001 Berne
www.swissuniversities.ch

Équivalence de titre pour la formation professionnelle supérieure (bachelor professionnel / master professionnel pour la FPS) – prise de position

La motion "Équivalence de titre pour la formation professionnelle", déposée par le CN Aebischer le 05.03.20, demande de "revaloriser" les titres de formation professionnelle et d'établir une "équivalence de titre et de niveau" avec d'autres titres en Suisse et à l'étranger. Elle demande l'introduction des titres "bachelor professionnel" et "master professionnel". Les motions précédentes sur la même question ont été rejetées.

Équivalence

De notre point de vue, il est incontestable que la FPS est un pilier important du système suisse de formation et qu'il contribue de manière substantielle au haut niveau de formation et de qualification de la population suisse. Le souci de donner à la FPS la visibilité et l'acceptation qu'elle mérite, notamment dans le contexte international, est donc compréhensible.

Cependant, cette motion n'y parvient pas plus que les initiatives précédentes sur le même sujet. L'exigence de "revalorisation" de la FPS enfonce une porte ouverte, car il est inhérent au système suisse de formation que la formation professionnelle supérieure d'une part et l'enseignement supérieur d'autre part forment ensemble le niveau tertiaire et sont donc considérés comme des systèmes équivalents. Toutefois, il serait trompeur de vouloir exprimer cette équivalence en empruntant les titres académiques.

C'est pourquoi swissuniversities émet un avis critique et négatif sur cette proposition.

Système Bachelor-Master

La motion demande l'introduction des titres "bachelor professionnel" et "master professionnel" pour la FPS. Les titres de bachelor et de master sont des diplômes académiques qui ont été introduits avec le système de Bologne en Europe et dans les hautes écoles suisses il y a 20 ans de cela. La caractéristique du système de Bologne, tant au niveau national qu'international, est l'association claire de tous les diplômes de bachelor et de master, ainsi que des doctorats, à un niveau de qualification défini (premier, deuxième et troisième cycle), ainsi que le volume des études défini pour les niveaux bachelor et master en crédits selon le système ECTS développé pour le domaine des hautes écoles. La structure d'études en trois cycles avec les diplômes correspondants vient d'être confirmée en Suisse par « l'Ordonnance sur la coordination de l'enseignement dans les hautes écoles suisses » édictée par la Conférence suisse des hautes écoles CSHE et entrée en vigueur le 1er janvier 2020.

L'ordonnance régleme les diplômes délivrés par les hautes écoles suisses et dresse la liste de tous les diplômes de bachelor et de master délivrés (art 11-13).¹

Dans des systèmes de formation comparables dans le contexte européen, les programmes d'études menant à un bachelor professionnel sont généralement proposés dans des hautes écoles: aux Pays-Bas, par exemple, des programmes de bachelor pour la formation professionnelle supérieure avec 180 à 240 crédits sont proposés par les HES et appartiennent donc au domaine de l'enseignement supérieur. Au Danemark, le Professional Bachelor Degree est également un diplôme académique. L'introduction récente en Allemagne du bachelor professionnel et du master professionnel pour les certifications professionnelles supérieures (Meister) est, de ce point de vue, plutôt une exception. Baser la demande sur ce point n'est donc pas fondée de notre point de vue.

Confusion des domaines

Les désignations de titres exigées, qui proviennent du domaine de l'enseignement supérieur et y sont établies, entraînent une confusion des domaines. À notre avis, cela n'aboutira pas à une clarification et à une meilleure compréhensibilité pour la FPS, mais plutôt à une confusion. L'ajout du terme "professionnel" déplacerait la perception du niveau de qualification vers le contexte dans lequel la qualification a été délivrée. Il y aurait peut-être un risque que les diplômes correspondants soient dévalués et considérés comme des diplômes de bachelor ou de master "inférieurs".

Profilage

Au lieu d'emprunter et de détourner les titres du domaine des hautes écoles, le système dual d'enseignement tertiaire devrait être renforcé en se profilant et en affinant les spécificités d'une part de la formation professionnelle supérieure et d'autre part du domaine des hautes écoles, en particulier des hautes écoles spécialisées, ainsi qu'en assurant la perméabilité entre les systèmes. Selon nous, la voie empruntée par le Conseil fédéral avec l'association des titres de la formation professionnelle au cadre national de qualification pour la formation professionnelle et les traductions en anglais des qualifications va dans la bonne direction.

¹ <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2019/722/fr>